

A

Montréal, vendredi le 24 octobre 2003

Hydro-Québec
Direction principale – Projets de production
855, rue Sainte-Catherine Est, 15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions- demande du 10 octobre 2003

Justification

Quels sont les coûts unitaires en cent par kilowattheure des variantes examinées au tableau 2-1 de l'étude d'impact (document déposé PR3, p. 2-6) ainsi que des projets hydroélectriques énumérés au document déposé DA38?

Les coûts unitaires des variantes autres que celle retenue et présentées au tableau 2-1 du rapport d'étude d'impact dépassent tous 6 cents/kWh. En ce qui a trait aux coûts unitaires des projets hydroélectriques énumérés au document déposé DA38, ils ne peuvent être rendus publics pour des raisons commerciales; leur production pourrait permettre de desservir le marché du Québec et de profiter des opportunités sur les marchés hors Québec.

À partir de quel coût unitaire un projet devient-il acceptable pour Hydro-Québec Production?

Hydro-Québec Production vise à développer les projets qui s'avèrent les plus intéressants sur le plan économique, tout en étant acceptables sur le plan environnemental et pour les communautés locales. Les conditions du marché sont indicatrices des coûts unitaires susceptibles d'être acceptables pour le développement de projets. Ainsi actuellement, si on se réfère au marché de gros du Québec, Hydro-Québec Distribution indiquait le 4 juillet dernier que le coût moyen des approvisionnements de son premier appel d'offres, qui portait sur 1200 MW, était de 6,1 cents/kWh. Les résultats des prochains appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution permettront de suivre l'évolution des conditions de ce marché.

Le plan stratégique 2004-2008 doit être déposé au gouvernement avant le 1^{er} novembre prochain. Devient-il public à partir de ce moment? Si oui, le déposer s.v.p.

Le dépôt du Plan Stratégique 2004-2008 au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a été fait cette semaine. Il est maintenant de nature publique. Nous déposons une copie à la Commission.

(Voir le fichier électronique du plan)

Remplissage du réservoir

Présenter sous forme d'un tableau synthèse les avantages et les inconvénients d'un remplissage en novembre par rapport au mois de mai, avec et sans débit réservé, notamment en termes de durée du remplissage, de superficie exondée, d'incubation des œufs de poissons (amont et aval), d'accessibilité aux tributaires et de répercussions sur l'utilisation de la rivière?

(Voir le fichier électronique du tableau)

Les travaux de réfection du barrage de Chute-des-Passes prévus en 2004 auraient-ils une influence sur le chantier?

Non. Les travaux du barrage de Chute-des-Passes, prévus en 2004, n'auront pas d'influence sur le chantier du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka, tant au niveau de l'hébergement des travailleurs, du déroulement des travaux et de l'exploitation de la rivière.

Gestion du réservoir :

Compte tenu que les réservoirs d'Alcan sont utilisés pour laminier les crues printanières, comment Hydro-Québec entend gérer les niveaux de son ouvrage durant cette période particulière?

Le réservoir est exploité au fil de l'eau à $244,0 \pm 0,2$ m en utilisant la centrale et / ou l'évacuateur de crues. En période de remplissage des lacs Péribonka et Manouane, la centrale de la Péribonka turbine moins d'eau pour maintenir le niveau d'eau stable. En cas de déversement provenant de l'évacuateur des Passes-Dangereuses, le surplus non turbinable par la centrale transitera par l'évacuateur de crues et ce, pour maintenir le plan d'eau à l'intérieur des limites d'exploitation annoncées.

Tributaires:

Compte tenu que le tributaire T1560 n'a pas, dans les conditions actuelles, d'obstacle infranchissable, pourquoi Hydro-Québec propose d'y aménager deux seuils?

Il est vrai, qu'actuellement, il n'y a pas d'obstacle infranchissable qui empêcherait d'autres espèces de poissons d'utiliser le tributaire T 1560 et de nuire à l'omble de fontaine. Hydro-Québec pourrait prendre à nouveau le risque qu'aucune autre espèce ne viendra dans ce tributaire dans le futur. Toutefois, nous avons pris la décision de réduire ce risque en les protégeant par deux obstacles infranchissables.

Pourquoi le tributaire TS025, dont l'obstacle infranchissable serait ennoyé par la réalisation du projet et qui abrite une population allopatrique d'ombles de fontaine, n'a pas été retenu pour l'aménagement d'un seuil?

Le tributaire TS025 ne sera pas protégé parce qu'il sera complètement ennoyé. La portion résiduelle hors du réservoir est intermittente et ne permettra pas la présence d'omble de fontaine

À quoi pourrait être attribué le fait que les tributaires TS041 et T1846 abritent des populations allopatriques d'ombles de fontaine considérant qu'ils n'ont pas d'obstacles infranchissables qui limitent l'introduction d'espèces compétitrices?

Il n'y a pas de raisons particulières pour expliquer l'absence d'autres espèces dans ces ruisseaux. L'hypothèse la plus probable est la caractéristique de ces ruisseaux. Il s'agit de petits tributaires avec des niveaux d'eaux assez bas qui n'incitent pas les autres espèces à les utiliser. Tous les tributaires ont fait l'objet de pêche à l'électricité et nous n'avons pas noté la présence de grand brochet ni de doré jaune malgré l'accès de ces tributaires. Il n'y avait même pas de présence dans les premiers mètres des ruisseaux.

(Voir le fichier électronique de la photo du tributaire T1846)

Avifaune

Quel impact sur le calendrier aurait le déplacement de la période prévue pour le déboisement au site des travaux (printemps 2004) en dehors de la période de nidification?

Actuellement, on prévoit recevoir les permis en mars et déboiser le site des travaux en

mars et avril, i.e. avant la période de nidification (mai à août).

Est-ce que le maintien d'une bande boisée de 500 m autour des nids de grand héron et de balbuzard pêcheur serait une mesure techniquement réalisable ? L'enneigement risquerait-il de compromettre l'efficacité de cette mesure?

Les nids de grand héron et de Balbuzard pêcheur sont situés à la limite du futur réservoir. Des travaux d'arpentage sont prévus pour déterminer la limite exacte du réservoir afin de vérifier s'ils seront affectés. Si les nids sont situés à l'extérieur du futur réservoir, Hydro-Québec s'assurera que la bande boisée de 500 m sera maintenue.

Si les arbres porteurs de nids sont ennoyés, les arbres ne survivront pas à l'inondation. Toutefois, nous croyons qu'il serait préférable de les conserver parce qu'ils resteront debout malgré la présence du réservoir; du moins pour quelques années. Nous proposons de garder cette bande boisée, même si elle est ennoyée pour permettre une transition lors du déplacement des nids à proximité.

Josée Pépin pour:

Patrick Arnaud

c.c. M. Richard Boudreau